

QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION DU CONSEIL

PROCES-VERBAL DE LA QUATRE CENT TRENTE-HUITIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations à Genève
le jeudi 29 novembre 2001 à 10h15

Président: H.E. M. P. KARIYAWASAM (Sri Lanka)

<u>Table des matières:</u>	<u>Page</u>
Débat général: Les défis migratoires du XXI ^{ème} siècle (suite)	1
(c) Déclarations des Membres et observateurs (suite)	1

Il est possible d'apporter des corrections aux procès-verbaux de séance des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire savoir doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine

après avoir reçu les procès-verbaux dans leur langue de travail, elles seront intégrées dans un corrigendum unique à paraître dès que possible.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

DEBAT GENERAL: LES DEFIS MIGRATOIRES DU XXI^{ème} siècle (suite)

(c) Déclarations des Membres et observateurs (suite)

1. M. AL-QOBATI (Yémen) félicite l'OIM pour son action d'encouragement au dialogue sur les politiques migratoires futures et d'instauration de relations saines entre développement et migration. Les problèmes liés à la mondialisation et aux nouvelles technologies font surgir des défis sans précédent pour ceux dont le mandat est de gérer les migrations et appellent à une meilleure compréhension du phénomène migratoire. Il salue l'initiative de l'OIM d'accorder la priorité au dialogue sur les politiques migratoires pour mieux marquer son cinquantième anniversaire et estime pour sa part que ce dialogue devrait être élargi aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux compétents, dans la mesure où la migration touche à de nombreux autres domaines, dont les droits de l'homme, la santé, le travail, la sécurité et les instruments internationaux connexes. Fort de sa longue histoire d'interaction, d'intégration et de coexistence avec des peuples de cultures différentes, le Yémen considère que la paix est une condition préalable indispensable au développement mondial.

2. Dans des temps récents, sa région a attiré une main-d'œuvre internationale considérable, mais à la suite de la récession économique qui a frappé les marchés internationaux du pétrole, bon nombre de travailleurs migrants sont rentrés dans leur pays d'origine, dont le Yémen. Face à ce défi, son pays a mis au point des programmes migratoires visant à soutenir les communautés yéménites à l'étranger et à nouer des liens plus étroits entre ces dernières et leur pays d'origine. La coopération technique de l'OIM est nécessaire pour permettre aux autorités yéménites d'entreprendre de telles tâches en direction des communautés yéménites de l'étranger, qui avoisinent quelque six millions de personnes. Un projet exhaustif a été soumis concernant la coopération avec l'OIM. L'élargissement de l'OIM à de nouveaux membres invite à un nouvel examen de différentes questions: celle de la migration Nord-Sud; celle de l'amélioration des mécanismes de représentation de ses Etats Membres; celle de l'opportunité des chances dans l'attribution des dépenses annuelles et dans la gestion des ressources humaines; et celle de la représentation des bureaux de l'OIM dans différentes régions du monde, afin d'améliorer les mécanismes de coordination. Le Yémen appuie la proposition de l'UNESCO de lancer une étude sur les questions migratoires, en coopération avec d'autres organisations.

3. M. CHUNG (République de Corée) déclare que la migration est un phénomène en hausse du fait de la mondialisation et de l'intégration économique internationale, mais aussi du fait des crises fréquentes qui font grossir les rangs des réfugiés occasionnant des tendances et des changements migratoires, non seulement quant à l'ampleur mais aussi quant à la nature des migrations, et qui entraîne des effets multiples et de plus en plus complexes dans d'autres domaines tels que l'économie, la politique, la culture et le social. Il félicite l'OIM de son excellent travail au cours des cinquante dernières années, notamment dans la fourniture de transports, de coopération technique et de programmes de renforcement de capacités institutionnelles. Il se félicite également de la publication du premier Rapport mondial sur la migration et du lancement du nouveau Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM), dont l'objectif consiste à identifier et à partager les meilleures pratiques dans

le domaine des politiques migratoires. La migration irrégulière reste la principale menace pour la migration ordonnée. La traite et l'introduction clandestine d'êtres humains sont devenues une industrie mondiale, et les migrants victimes de trafiquants sont souvent sujet à l'exploitation et à la violation de leurs droits humains fondamentaux. C'est pourquoi il se réjouit des programmes de lutte contre la traite de l'OIM et de son soutien aux consultations régionales dans ce domaine. Etant donné la complexité croissante de la migration, l'importance du dialogue international et de la coopération dans une perspective d'échange d'informations et d'expériences et de solutions aux problèmes communs est essentielle si l'on veut mettre de l'ordre dans les flux migratoires. Il note avec satisfaction que le nombre de Membres de l'OIM ne cesse de croître et qu'elle déploie des relations de plus en plus étroites avec d'autres organisations internationales.

4. M. NOGAWA (Japon) se réjouit de l'élargissement de l'OIM à de nouveaux membres et de celui du champ de ses activités en coopération avec d'autres organisations internationales. Il souligne la nécessité d'accorder une attention particulière à la réintégration des migrants, accompagnés des membres de leur famille, dans leur pays d'origine. Son gouvernement, en coopération avec l'OIM, a mis en œuvre dès 1981 le projet de réinstallation au Japon, invitant les familles de réfugiés vietnamiens, cambodgiens et laotiens vivant au Japon à réunir leurs membres dispersés et à s'installer au Japon. Deux mille deux cents personnes ont aujourd'hui été réinstallées dans ce cadre. Les nouveaux défis auxquels la communauté internationale est confrontée sont notamment l'introduction clandestine de migrants, la traite des êtres humains, et des personnes en quête de protection contre des organisations criminelles, les faux demandeurs d'asile motivés par la quête de meilleures conditions économiques, les personnes en quête de protection contre les effets des activités terroristes, et, dans la région Asie-Pacifique, le problème des réfugiés naviguant dans le Pacifique sud.

5. Le Gouvernement japonais, en reconnaissance de l'action menée par l'OIM dans ces domaines, a fourni une assistance financière aux programmes de l'Organisation, notamment dans le cadre de l'aide aux victimes de la traite des êtres humains, des consultations APC (Consultations intergouvernementales Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants) et du processus de Manille (Séminaire régional sur la migration irrégulière et la traite des migrants en Asie de l'Est et du Sud-Est). Il a en outre fourni une assistance financière à l'OIM dans le domaine de l'aide aux réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur des frontières, dont une somme de 2,76 millions de dollars en faveur des programmes de secours d'urgence de l'OIM pour les réfugiés et les déplacés internes en Afghanistan. La gestion efficace et concertée des migrations dans le cadre de tels programmes est considérée comme importante par le Japon.

6. Mme BEDLINGTON (Australie) déclare que l'Australie est un exemple vivant des avantages significatifs qui découlent de la migration. L'éventail varié de compétences, de langues, de cultures et de formations que l'on trouve au sein de la population australienne constitue sa principale ressource. Si certains pays considèrent la diversité comme une source de problèmes, son pays est d'un avis diamétralement opposé. Dans sa quête d'intégration, l'Australie met l'accent sur la connaissance de la langue nationale comme élément clef d'une participation pleine et entière à la société australienne, permettant de briser l'isolement et déterminant le niveau d'accès à l'emploi des travailleurs.

7. L'application de programmes migratoires ne peut cependant pas suffire à éliminer à elle seule la migration irrégulière. Les migrants en situation irrégulière s'adressent de plus en plus fréquemment à des passeurs pour atteindre la destination de leur choix et font un mauvais usage des mécanismes d'asile pour tenter d'entrer dans un pays et d'obtenir le droit d'y résider. Par conséquent, les politiques migratoires doivent tenir compte de principes de protection à la fois pour le pays d'accueil et pour les migrants eux-mêmes. L'Australie a adopté une approche ferme face à la migration irrégulière mettant l'accent sur les programmes de réinstallation et d'intégration de migrants et de réfugiés. Mme Bedlington souligne que si les instruments internationaux précisent les droits et les obligations des migrants, il n'existe aucun instrument complet précisant les droits et les obligations des Etats en matière de migration. Il importe de reconnaître que le droit à l'émigration passe par le consentement du pays de destination. Mis à part les réfugiés qui fuient directement les persécutions, les mouvements transfrontières sont un contrat bilatéral. Un ensemble de principes concertés au niveau international pour aider les Etats à gérer les flux migratoires s'impose par conséquent. Elle salue le travail préparatoire que le Gouvernement suisse a entrepris dans le cadre de l'Initiative de Berne.

8. L'OIM se trouve face à un choix crucial à faire entre rester une organisation essentiellement prestataire de services opérationnels ou se consacrer à la réflexion sur les politiques migratoires. Elle se réjouit personnellement de l'accent mis sur la politique à l'occasion de cette session du Conseil et exprime l'opinion selon laquelle l'OIM devrait jouer un rôle stratégique plus affirmé dans l'aide qu'elle apporte aux Etats pour adopter une approche internationale cohérente face à la migration, ce qui permettrait de dissiper un certain nombre de conceptions erronées sur la migration et de construire un cadre conceptuel plus clair devant favoriser la compréhension du phénomène migratoire, d'en évaluer les avantages et les inconvénients, et de promouvoir les efforts de renforcement des capacités sur la base d'une meilleure compréhension des effets de la migration sur l'identité nationale.

9. M. HAMMARBERG (Suède), s'exprimant au nom des Etats nordiques, appelle à une approche globale des questions migratoires, à savoir notamment les politiques d'asile, d'intégration et de retour, ainsi que la coopération au développement. Les pays nordiques appuient la proposition consistant à renforcer le rôle du Conseil en tant que forum de dialogue politique en matière migratoire. Les organisations régionales ainsi que les organisations internationales peuvent et doivent appuyer les Etats dans la conception et la mise en œuvre de politiques migratoires saines. Dans ce contexte, il se réjouit du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM).

10. Les pays nordiques ont pour politique d'encourager le regroupement familial et d'accueillir les réfugiés, et ils se sont dotés d'une législation en matière de migration de main-d'œuvre dans certains domaines de compétences où l'on peut constater une pénurie de main-d'œuvre. Ils n'ont cependant pas de politique nationale spécifique en matière démographique ni de position conjointe face à la migration de main-d'œuvre.

11. Il importe que l'OIM coopère avec toutes les autres organisations internationales traitant de migration, afin d'éviter les chevauchements d'activité et de réaliser la valeur ajoutée de leurs actions combinées. Il se réjouit en particulier de la coopération étroite de l'OIM avec le HCR en matière de gestion des migrations et de la création du groupe d'action conjoint OIM/HCR sur

l'asile et la migration. Les missions de l'OIM à fonctions régionales, telles que la Mission d'Helsinki, apportent une contribution particulièrement utile à l'application des politiques migratoires dans ces régions.

12. Constatant l'inclusion d'un septième secteur de service dans les fonctions essentielles de l'Organisation – celui de la migration de main-d'œuvre – il invite l'OIM à la prudence lorsqu'elle se propose d'élargir ses activités dans des domaines qui ne relèvent pas clairement de ses attributions essentielles. De tels programmes ne sont pas à envisager sans un dialogue approprié avec les Etats Membres. Les pays nordiques font part de leur inquiétude face à l'augmentation alarmante des contributions assignées restant dues, lesquelles gênent le bon fonctionnement de l'Organisation. A défaut d'une amélioration de la situation dans ce domaine, il faudra bien en venir à appliquer l'article 4 de la Constitution ou à envisager d'autres sanctions. Il rappelle l'attachement des pays nordiques à la prise en compte de la sexospécificité dans toutes les activités de l'Organisation, un domaine qui mériterait d'être mieux financé. Les pays nordiques saluent le processus prudent de décentralisation de l'OIM, par lequel certaines fonctions sont transférées du Siège vers des bureaux extérieurs, le Siège s'en remettant à son réseau de missions à fonctions régionales.

13. M. VAIKULIS (Lettonie) se réjouit de l'élargissement de l'OIM à de nouveaux pays et de l'élargissement de ses services. Il est un fait de plus en plus reconnu que la mise en œuvre de politiques migratoires dépend pour une bonne part de la coopération et des partenariats bilatéraux, régionaux et internationaux. La mer Baltique est située au croisement de deux zones essentielles d'intégration: l'Union européenne et la Communauté des Etats indépendants (CEI), ce qui fait de la coopération régionale un élément particulièrement important, notamment par l'intermédiaire du Comité balte des migrations. Grâce à la Mission à fonctions régionales d'Helsinki et du Bureau de l'OIM en Lettonie, différents projets sont efficacement mis en œuvre: un projet de recherche, d'information et de législation concernant la traite des femmes dans les Etats baltes; l'aide aux non-citoyens d'origine russe en vue de leur retour volontaire en Russie; l'aide aux Lettons rapatriés et aux immigrés récents; et un travail sur les projets à mettre en œuvre en matière d'aide à la création de registres d'étrangers et de gestion des questions d'asile, de réfugiés et de protection des droits de l'homme dans les Etats baltes.

14. M. NEGROTTO-CAMBIASO (Italie) constate que l'une des réalisations majeures de l'OIM au cours des cinquante dernières années a été de s'engager dans de nouvelles voies pour traiter des mouvements transfrontières de population, notamment en coopération avec d'autres institutions internationales, dont le HCR. La coopération internationale en matière de migration exige la quête constante d'instruments plus efficaces pour le contrôle des flux migratoires, ce qui implique un partage accru de l'information, des politiques harmonisées, des mesures conjointes de lutte contre la traite et un encouragement à un dialogue plus constructif entre les pays d'origine et de destination. Il ne peut y avoir aucune diminution réelle de la migration irrégulière sans un accroissement de la migration légale. En outre, les politiques migratoires doivent se fonder sur le concept de la migration en tant que ressource positive et non en tant que source de problèmes. En 1999, l'OIM a apporté son concours à la mise sur pied d'un mécanisme de coopération technique pour la sélection de quelque cinq mille travailleurs d'Albanie, selon les besoins du marché du travail italien, un projet pilote qui a été couronné de succès. L'Italie a expérimenté les deux faces de la migration: d'abord des millions de personnes ont quitté le pays

en quête de meilleures opportunités à l'étranger, et à présent, des milliers de personnes du monde entier affluent en Italie dans l'espoir d'améliorer leur niveau de vie. Le capital humain est ce que l'OIM possède de plus précieux et il s'agit de tirer tout le parti possible de son savoir-faire professionnel. M. Negrotto-Cambasio se réjouit de l'adhésion du Royaume-Uni à l'Organisation – un pas important dans la voie d'une approche européenne commune des questions migratoires.

15. Mme MOHAMED (Kenya) déclare se réjouir de la création récente d'un programme "Migrations pour le développement en Afrique (MIDA)" et du Programme de retour et de réintégration de nationaux africains qualifiés, un domaine dans lequel l'évaluation des programmes et la coopération avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) revêtent une importance particulière. Le MIDA, qui est un programme de renforcement des capacités fondé sur la demande, doit être mis en œuvre en partenariat avec tous les pays, ce qui lui permettra de mobiliser les ressources des Africains de la diaspora dans le but de promouvoir le développement de tous les pays africains et des sous-régions africaines. Le succès du programme MIDA dépend également d'un partenariat clair et du dialogue entre les gouvernements, la société civile, le secteur public et privé des pays d'origine et de destination. C'est pourquoi elle se réjouit des mécanismes régionaux de dialogue qui méritent d'être élargis au niveau interrégional. Il importe selon elle de constituer une base financière large et prévisible pour le programme MIDA et d'associer l'ensemble des pays africains à son élaboration et à sa diffusion. En ce qui concerne le projet proposé de migration de main-d'œuvre au Kenya, elle constate qu'il vise à mettre au point une base de données en consolidant les données existantes dans les institutions kenyanes pertinentes, en recueillant de nouvelles informations et en mettant au point un système d'information globale concernant le marché du travail dans toute la région.

16. Il lui paraît important que la traite et les conditions qui forcent des personnes à y recourir soit clairement analysées, dans la mesure où il existe des liens étroits entre cette pratique et les questions de développement. D'autres raisons de migration telles que la pauvreté, le chômage, les catastrophes, les guerres et les conflits, doivent également être examinées et il convient de définir et de favoriser les possibilités de migration légale. Il faut mettre l'accent également sur les droits des migrants, sur leur accès aux soins de santé, à l'éducation et à la protection juridique.

17. M. PETÖCZ (Slovaquie) indique que l'ouverture de la Mission de l'OIM en Slovaquie il y a cinq ans a constitué une étape décisive dans la quête de solutions aux problèmes migratoires de son pays. Les activités de l'OIM en Slovaquie ont notamment porté sur la coopération avec le Ministre de l'intérieur au niveau de la gestion des retours volontaires de demandeurs d'asile déboutés en provenance de Belgique, de Finlande et des Pays-Bas, et de leur réintégration dans la société slovaque; sur le retour de plus de 2 000 citoyens slovaques dans leur pays d'origine et de plus de 500 migrants originaires de pays tiers dans leur pays d'origine; sur des activités de formation destinées aux fonctionnaires d'administration, aux enseignants, aux journalistes et aux représentants des communautés ROM; ainsi que sur la publication d'études d'experts sur les soins de santé aux migrants et aux demandeurs d'asile potentiels, sur la migration des Roms et sur la traite des femmes. La Slovaquie a coopéré avec l'OIM en fournissant une protection temporaire aux citoyens de Bosnie-Herzégovine de 1992 à 1997 et aux réfugiés du Kosovo en 1999.

18. En tant que candidat à l'adhésion à l'Union européenne, son pays s'efforce d'harmoniser sa législation nationale en matière d'asile avec les lois et normes de l'Union européenne.

19. Il salue l'initiative de lancer un dialogue interactif de haut niveau sur les questions stratégiques, ce qui va au-delà du travail de routine des sessions du Conseil. Il souligne l'importance de la coopération interorganisations, notamment avec les organisations actives dans le domaine humanitaire, comme actuellement en Afghanistan. Il se félicite également de l'introduction du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM). L'OIM a un rôle central à jouer pour ce qui est d'assurer le respect du droit et des règles de la société civile en matière de flux migratoires, tout en veillant au respect des droits humains des migrants.

20. M. EKANAYAKE (Sri Lanka) indique qu'il est essentiel de mieux comprendre les défis et les opportunités de la migration, dans la mesure où les flux migratoires sont appelés à augmenter au cours du ving-et-unième siècle. Il se réjouit par conséquent de noter l'accent accru que place l'OIM sur la gestion améliorée des flux de migration de main-d'œuvre. Le Sri Lanka, en tant que pays qui exporte massivement sa main-d'œuvre, se réjouit de travailler étroitement avec l'OIM dans ce secteur. Des migrations structurées et ordonnées profitent largement à la fois aux migrants eux-mêmes et aux sociétés des pays d'origine et d'accueil. Actuellement, environ 1,5 million de Sri lankais travaillent à l'étranger, essentiellement au Moyen-Orient, comme travailleurs qualifiés ou semi-qualifiés. Le Sri Lanka poursuit ses efforts consistant à faire en sorte que les mouvements de migration de main-d'œuvre soient contrôlés et qu'ils répondent à une demande, et aussi qu'ils soient mutuellement bénéfiques pour toutes les parties concernées. L'OIM peut jouer un rôle majeur en ce qui concerne le renforcement des capacités des institutions nationales à mettre bon ordre dans les flux migratoires.

21. La migration irrégulière par delà les frontières est un motif d'inquiétude à la fois pour les pays d'accueil et pour les pays d'origine. Les efforts visant à mettre bon ordre dans les migrations et les retours volontaires sont gênés par les groupes criminels organisés et les groupes terroristes qui se sont engouffrés dans le créneau de la traite des êtres humains. L'introduction clandestine de migrants menace également de saper les politiques d'asile dans les pays d'accueil. Une coopération internationale et régionale efficace, ainsi que la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux existants, sont donc essentiels dans ce domaine. Tout cadre politique de migration doit également tenir compte du renforcement des droits économiques, sociaux et culturels des peuples qui contribueront en définitive à l'élimination des flux migratoires forcés et inhumains. Une coopération internationale renforcée dans des domaines tels que la lutte contre la pauvreté, l'urbanisation, les effets des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou l'épidémie du VIH/SIDA, faciliterait certainement la mise en place d'un régime ordonné de migration.

22. M. FULLER (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord) déclare que, comme de nombreux autres pays, le sien est confronté à de nouveaux défis en ce qui concerne l'énonciation d'une politique migratoire. Le nombre de migrants au Royaume-Uni n'a cessé d'augmenter depuis 1983. En 1999, on en dénombrait 180 000, et le nombre de ceux qui tentent de s'installer dans le pays et d'y obtenir la citoyenneté n'a cessé de croître en parallèle. Les raisons de cette situation sont à chercher dans des facteurs tels que la révolution du secteur des

communications, la diminution du coût des déplacements, l'intégration des marchés du travail et les salaires plus élevés. Un nombre de migrants sans précédent s'efforcent en outre d'entrer illégalement sur le territoire. Certains d'entre eux fuient vraiment les persécutions dans leur propre pays, tandis que d'autres sont simplement en quête de travail, mais beaucoup trop nombreux sont ceux qui voyagent avec l'aide de gangs criminels internationaux impliqués dans la traite des êtres humains. Son gouvernement souhaite faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer une protection appropriée des personnes vulnérables face à la traite, et en particulier les femmes et les enfants. C'est pourquoi il soutient le projet que mène l'OIM pour lutter contre la traite dans les Balkans.

23. Son gouvernement s'efforce d'améliorer les procédés consistant à offrir des voies légales d'immigration en opérant des changements dans le régime d'octroi de permis de travail et en faisant davantage pour intégrer le permis de travail et les processus d'immigration. Il proposera bientôt un nouveau régime destiné à aider les migrants hautement qualifiés. En effet, il va sans dire que les migrants contribuent largement à la société et à l'économie britannique. Les migrants nés à l'étranger ont contribué aux rentrées publiques, pour la seule année 1999, à hauteur d'environ 2,5 milliards de livres. Les migrants peuvent aider à remédier aux problèmes que le pays s'apprête à connaître à l'heure où sa population vieillit, et aussi à satisfaire les besoins de recrutement dans certains secteurs de l'économie. En 2000, un régime d'immigration s'adressant aux créateurs a été mis sur pied dans le but d'attirer les entrepreneurs dans le pays.

24. Le gouvernement s'efforce de donner aux migrants qui entrent légalement dans le pays toutes les chances de maximiser leurs contributions à la société en proposant une formation en langue anglaise et en expliquant le fonctionnement du système. Bien entendu, les changements en matière de politique migratoire ne doivent pas se faire aux dépens des pays en développement, qui ne pourraient pas se permettre de perdre leur main-d'œuvre qualifiée, même s'ils ont eux aussi à gagner du rapatriement des salaires et de la formation reçue par ceux qui, à terme, rentrent dans leur pays d'origine. Le gouvernement a donc l'intention de réfléchir à une "migration contrôlée" pour veiller à ce que des voies d'entrée légales soient offertes et que des opportunités adéquates soient proposées aux migrants.

25. Mme KASYANJU (République-Unie de Tanzanie) déclare que depuis sa création, l'OIM a eu pour politique d'encourager la migration ordonnée dans l'intérêt de l'humanité, en dépit des difficultés posées par les famines, les catastrophes naturelles, les situations de conflit et les abominables actes de terrorisme tels que ceux vécus par les Etats-Unis le 11 septembre. Si l'on veut que l'OIM soit efficace, par conséquent, il faut qu'elle se saisisse des situations qui précipitent les mouvements irréguliers, et cela exigera une attention renforcée dans les domaines démographiques, du travail, du commerce, de l'éducation, de la formation et des investissements.

26. Son pays est membre de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, deux enceintes à l'ordre du jour desquelles les questions de gestion des flux migratoires figurent en bonne place. Dans la première, la République-Unie de Tanzanie a l'intention de conclure un protocole relatif à la libre circulation des personnes, au travail et à l'emploi, à l'établissement et à la résidence. Les trois Etats d'Afrique de l'Est, avec leur population totale qui avoisine les 80 millions, constituent un marché d'importance qui peut donner lieu à des économies d'échelle. Parallèlement, la Communauté de développement de

l'Afrique australe envisage en plus de ses programmes visant à rehausser le niveau de vie de ses populations, la production d'un régime "univisa", censé faciliter les déplacements des personnes. La migration ordonnée revêt une réelle importance pour ces deux groupes de pays. Ce doit être la politique de l'OIM de faciliter les programmes de gestion des migrations, notamment par la fourniture d'une aide technique aux projets censés favoriser l'harmonisation des politiques, des législations et des normes.

27. La meilleure façon de relever les défis migratoires des décennies à venir sera de mettre en œuvre des stratégies et des politiques à long terme, capables de répondre aux problèmes contemporains par le biais de l'intégration régionale et de la mise en commun des ressources et du savoir-faire.

28. M. JAKUBOWSKI (Pologne) fait part de sa satisfaction devant la croissance de l'Organisation en 2001, en terme de membres, de fonds alloués aux opérations, de bureaux et de projets mis en œuvre et de services offerts. Une autre tendance encourageante est la prédominance croissante des régions. En plus de ses activités statutaires, l'OIM a parallèlement pris sur elle d'exécuter des programmes destinés à identifier et indemniser les anciens travailleurs forcés et autres travailleurs réduits en esclavage sous le régime nazi et d'indemniser les victimes de pertes de biens sous ce régime en Pologne et dans d'autres pays d'Europe centrale.

29. La Conférence de Varsovie sur la lutte contre le terrorisme, à laquelle ont assisté des chefs d'Etat de 17 pays d'Europe centrale, du Sud et de l'Est, ainsi que des représentants d'autres Etats et d'organisations internationales, s'est tenue en novembre 2001 en réponse aux événements tragiques du 11 septembre.

30. S'agissant des questions financières, M. Jakubowski estime que la question d'une solution systématique aux excédents dégagés par la partie administrative du budget mériterait un complément d'examen, aucune conclusion n'ayant en effet pu être tirée à ce jour. De plus, la situation financière globale mérite d'être examinée avec soin. Le problème des contributions assignées restant dues n'est toujours pas réglé, même s'il note avec satisfaction qu'un certain nombre de pays se sont acquittés de leurs arriérés. Le Conseil devrait prier instamment tous ceux qui sont en retard de paiement de s'acquitter de leurs contributions restant dues dans les meilleurs délais possibles.

31. La participation active aux travaux de l'OIM constitue une priorité pour la politique migratoire polonaise. L'ouverture prochaine d'un bureau de l'OIM à Varsovie donnera à son gouvernement l'occasion de renforcer sa contribution à l'action de l'Organisation. Face aux demandes croissantes d'aide qui lui sont adressées, l'OIM doit renforcer encore ses propres capacités et son efficacité.

32. Mme RIVERA RAMÍREZ (Honduras) estime que les défis posés par la migration au vingt-et-unième siècle appellent à un réexamen de tous les aspects du phénomène, dans lequel les expériences et les activités de chaque région mériteraient d'être prises en considération. Il faut qu'il y ait dialogue non seulement au niveau bilatéral, mais aussi avec d'autres agences du système des Nations Unies et avec des organisations non gouvernementales. La communauté

internationale doit être consciente que la migration trouve son origine dans des facteurs tels que les catastrophes naturelles, la pauvreté et les conflits sociaux. Il est donc essentiel de trouver des solutions durables aux problèmes de la migration, et notamment aux problèmes des droits de l'homme relatifs à la détention, à l'expulsion et à la traite des femmes et des enfants migrants. Les flux migratoires à destination des pays industrialisés ne doivent en aucun cas être considérés comme une invasion ou comme une menace pour la culture et l'identité de ses pays. Au contraire, ils représentent un capital humain qui favorise le développement des pays hôtes. Par conséquent, une culture de la tolérance doit prévaloir.

33. M. SOLARI (Argentine) déclare que, dans un monde où les richesses restent concentrées dans quelques rares régions, le niveau de vie moyen par personne ne pourra pas s'améliorer aussi longtemps qu'il n'y aura pas eu un accroissement massif des chances offertes aux populations les plus désavantagées sur les plans social, économique et de l'éducation. C'est pourquoi son pays s'est ouvert à l'immigration, principalement en provenance d'Europe, ce qui a eu un effet profond sur son développement culturel et social et sur la composition et la distribution de sa population. Les choses ont commencé à changer à partir des années 50: à cette époque, on a vu de plus en plus affluer des migrants en provenance des pays voisins tels que le Chili, la Bolivie, l'Uruguay, le Paraguay et le Pérou, tandis que les Argentins diplômés et hautement qualifiés commençaient à émigrer eux-mêmes vers les Etats-Unis, le Canada et, dans une moindre mesure, l'Europe. La majorité des immigrants gravitaient autour de Buenos Aires ou des régions les plus proches de leur pays d'origine. Leur nombre fluctuait en fonction de l'état de l'économie argentine et de celui des économies des pays voisins. Le nombre des femmes migrantes est aujourd'hui en hausse et il faut noter également que la plupart des migrants se situent dans une tranche d'âge économiquement active. Un développement récent a été l'augmentation du nombre des immigrants en provenance d'Europe de l'Est, et en particulier de l'Ukraine.

34. Son gouvernement a signé des accords de migration avec la Bolivie, le Pérou et le Paraguay, prévoyant le traitement réciproque des migrants et, en particulier, la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants et de leurs familles, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

35. Selon lui, le monde est confronté à de nouveaux défis. Les événements tragiques du 11 septembre ont suscité un regain de défiance à l'égard des autres pays, ce qui ne fait qu'aggraver la vulnérabilité de certains migrants. Cette xénophobie doit être combattue. En effet, pour éviter l'apparition de tels problèmes – surtout au vu de la hausse de l'immigration en Argentine –, son gouvernement a entrepris de mettre au point des programmes destinés à faire face à toutes les formes de discrimination. Parallèlement, il met en garde contre le fait que la mondialisation des affaires et l'internationalisation de l'enseignement supérieur ont conduit de nombreux diplômés à partir travailler à l'étranger. Il est donc temps selon lui de réexaminer toute cette question des migrations.

36. M. MAURELIA (Chili) déclare qu'à la suite des événements tragiques du 11 septembre, il est important de ne pas lier le terrorisme et la migration, par crainte de renforcer les stéréotypes négatifs. La guerre contre le terrorisme ne doit pas se faire au détriment de la protection des droits de l'homme, qui caractérise toutes les sociétés démocratiques. En effet, la défense de la liberté est en elle-même le meilleur rempart contre le terrorisme.

37. L'action déployée par l'OIM en faveur des migrants, qui peuvent être victimes de réseaux criminels organisés internationaux, d'agressions xénophobes de la part de groupes extrémistes, de détention arbitraire, de mauvais traitements et d'exploitation, entre autres violations, ne sont pas prêts de prendre fin. Sa délégation souscrit sans réserve à la proposition de renforcer le dialogue en matière de politique migratoire, ce qui donnera aux Etats la possibilité de trouver une solution concertée à leurs problèmes. Les organes régionaux tels que le Processus de Puebla et la Conférence sud-américaine sont particulièrement utiles à cet égard. La deuxième Conférence sud-américaine sur la migration s'est tenue à Santiago du Chili en avril 2001, s'inscrivant dans le cadre du suivi du processus entamé lors de la réunion sud-américaine sur la migration, l'intégration et le développement qui a eu lieu à Lima en 1999, et dans la ligne de la Déclaration de Buenos Aires en 2000. Les Gouvernements argentin, bolivien, brésilien, colombien, chilien, équatorien, paraguayen, péruvien, uruguayen et vénézuélien y ont pris part. La prochaine réunion se tiendra à Quito en 2002.

38. Malheureusement, l'Amérique latine est déçue de la diminution constante des ressources allouées par l'OIM à cette région. Les coupes budgétaires et réductions de personnel proposées pour 2002 auront de graves effets. L'Amérique latine est préoccupée par le fait que ces allocations budgétaires ne prennent pas en considération les besoins des bureaux qui sont censés couvrir les activités prévues ou en cours. Les missions à fonctions régionales de Buenos Aires et de San José seront particulièrement touchées. Toutes les réductions budgétaires visant les initiatives migratoires régionales sont à éviter.

39. Mme FILIP (Roumanie) se félicite de la décision de l'OIM d'engager un débat sur les questions migratoires, ce qui donnera aux membres la possibilité de formuler des suggestions pratiques quant aux activités futures. Une considération importante est celle consistant à trouver le moyen de synchroniser les activités de l'OIM avec celles des autres organisations internationales.

40. Son gouvernement a appliqué des mesures visant à assurer un système plus cohérent pour protéger les étrangers se trouvant temporairement sur le territoire roumain, prévenir les mouvements irréguliers et atténuer les effets négatifs de l'immigration. Une loi sur les étrangers a été adoptée en mars 2001; une stratégie et une législation nationales destinées à lutter contre la traite sont en cours d'élaboration; et un centre d'accueil pour victimes de la traite sera prochainement opérationnel au sein du bureau national aux réfugiés, qui bénéficie du soutien de l'OIM. La coopération entre la Roumanie et l'OIM s'est en fait constamment renforcée au cours des trois dernières années, c'est-à-dire depuis que la Roumanie a adhéré à l'Organisation. Un mémorandum d'accord entre la Roumanie et l'OIM sera prochainement signé, mettant l'accent sur le retour volontaire assisté des étrangers se trouvant temporairement en Roumanie.

41. Son gouvernement attache une grande importance à la liberté de mouvement et est donc impatient de voir lever le régime de visa imposé aux Roumains qui se rendent dans la zone de Schengen. Un travail est en cours pour lutter contre la corruption, le crime organisé et le désordre, qui sont des sources d'instabilité et de tensions sociales – un domaine dans lequel l'assistance technique de l'OIM est précieuse pour mettre au point une stratégie nationale et des programmes de mise en œuvre. Les services frontaliers vulnérables ont été renforcés, la

coopération avec les autres pays en matière d'application des lois a été intensifiée et une mise en commun des informations et des expériences s'est opérée. Le Centre régional de l'Europe du Sud-Est pour la lutte contre le crime transfrontalier, qui est basé à Bucarest, est prêt à contribuer à l'édification de remparts contre les effets négatifs de la migration irrégulière. Ce centre a déjà commencé à démanteler les réseaux de traite d'êtres humains dans la région. Dans ce contexte, sa délégation salue le fait que le centre a récemment demandé son adhésion à l'OIM en qualité d'observateur. Elle se réjouit également du mémorandum d'accord entre l'OIM et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui a été signé en août 2001. Une coopération mieux structurée entre les deux organisations internationales ne pourra qu'améliorer la qualité de réaction aux problèmes migratoires dans toute l'Europe.

42. Le facteur clef dans le processus migratoire est la confiance: confiance entre les pays d'origine, de transit et de destination, et confiance des Etats et des citoyens dans une politique migratoire mondiale. Cette confiance peut être affaiblie par la perception d'un risque pour la stabilité économique et sociale au niveau national ou par l'absence de mesures prévisibles et claires visant à transformer les mouvements irréguliers en migrations légales. La tolérance et la solidarité s'imposent elles aussi: l'identité des migrants doit être respectée et tous les migrants en situation régulière doivent se sentir protégés dans la société des pays où ils se trouvent.

43. M. REYES RODRIGUEZ (Colombie), après avoir indiqué qu'il souscrivait à la déclaration faite par le représentant de l'Equateur au nom du GRULAG, déclare que la fermeture des frontières tend à encourager la migration irrégulière et accroît ainsi la traite illégale des êtres humains, une activité criminelle qui produit chaque année des millions de dollars de revenus pour ces réseaux criminels et créent des milliers de victimes, surtout parmi les femmes. Ces victimes ont besoin d'une protection internationale, et la communauté internationale doit mettre ses efforts en commun pour renforcer le système juridique international et améliorer la coopération policière, de telle sorte que ce ne soit pas les migrants qui soient sanctionnés, mais plutôt ceux qui ont exploité leur vulnérabilité. Les programmes de prévention et de réhabilitation doivent également être développés. Pour éviter l'exploitation des migrants, la migration doit être un instrument du développement durable. La communauté internationale doit œuvrer avec l'OIM, les organisations intergouvernementales et la société civile pour trouver des politiques viables et créer des mécanismes susceptibles de mettre de l'ordre dans les migrations. Des accords bilatéraux et multilatéraux sont donc essentiels pour protéger les migrants.

44. La mondialisation est fondée sur la libre circulation de l'information, des marchandises et, de manière très capricieuse, des capitaux. En revanche, la manière dont elle traite les personnes est arbitraire. Certains pays pratiquent l'exclusion et la discrimination, et d'autres ignorent les liens historiques et culturels qui se sont instaurés au cours des siècles.

45. Mme DUCHATELLIER (Haïti) déclare, après avoir exprimé sa reconnaissance à l'OIM pour son aide et son soutien au cours des douze dernières années, que dans la mesure où la migration ne cesse d'augmenter, il est approprié de consacrer davantage d'attention aux flux migratoires. La migration ne pourra être gérée que si elle est parfaitement comprise. Un facteur important est le lien entre la migration et le développement: c'est la pauvreté qui pousse un nombre sans cesse croissant de personnes à émigrer. Dans le même temps, le sous-développement est lié à la traite des êtres humains et donc au crime organisé. Si l'on veut

combattre ce trafic, il faut intensifier la coopération internationale. Toute mesure dans ce domaine est cependant vouée à l'échec si la situation des victimes potentielles ne s'améliore pas dans leur pays d'origine.

46. Sa délégation réitère son engagement pour le respect des droits humains des migrants, et plus particulièrement des plus vulnérables d'entre eux: les femmes et les enfants. L'être humain doit être au centre des débats de l'Organisation.

47. M. KREID (Autriche) déclare que son pays et l'OIM ont été pour la première fois confrontés à une crise majeure en 1956, lorsque l'OIM a assumé la responsabilité de réinstaller quelque 180 000 réfugiés hongrois, dont la plupart avaient fui l'Autriche. L'OIM a également organisé la réinstallation de 40 000 réfugiés tchécoslovaques en Autriche en 1968. Ensemble, ce sont près d'un million de personnes qui se sont installées en Autriche depuis 1945, ce qui signifie que plus de dix pour cent de la population autrichienne sont nés à l'étranger.

48. Sa délégation soutient l'approche régionale de l'OIM face aux problèmes migratoires. La mission à fonctions régionales de Vienne, par exemple, est responsable de la liaison avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que de la coopération avec d'autres organisations basées à Vienne, telles que le Centre international pour le développement des politiques migratoires. Il relève également la coopération dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est concernant l'Initiative sur la migration et l'asile et l'Equipe spéciale sur la traite des êtres humains. L'Initiative relative à l'Europe centrale a récemment annoncé elle aussi son intention d'ajouter à ses propres activités la gestion des migrations.

49. L'expérience de l'OIM revêt une importance cruciale, mais si la communauté internationale veut tirer parti du regain d'attention dont fait l'objet la migration mondiale, l'OIM doit maintenir un échange constant d'informations avec les autres acteurs sur cette scène.

50. M. KRISAFI (Albanie) déclare que les relations de son pays avec l'OIM datent du début des années 90, lorsque des milliers de migrants ont quitté le pays. En raison de sa position géographique, l'Albanie a parfois été utilisée comme tête de pont pour les migrants irréguliers en provenance du Moyen-Orient et désireux de gagner les pays occidentaux. L'aide et le soutien de l'OIM, à l'époque et depuis lors, ont été extrêmement bénéfiques pour la population albanaise car elles l'ont aidée à recenser les problèmes migratoires et à atténuer, autant que faire se peut les conséquences néfastes pour les migrants albanais.

51. Le gouvernement s'efforce de créer un climat politique, économique et social propice à l'encouragement de la migration légale, tout en combattant l'immigration illégale et la traite des migrants. Pour prévenir la traite des migrants et le trafic de stupéfiants, un centre régional a été créé à Vlora, dans le sud du pays. Le gouvernement se force également d'établir un partenariat au sein des pays d'origine, de transit et de destination. En étroite coopération avec les autorités de plusieurs pays de destination et avec l'OIM, il s'efforce de créer des conditions de vie et de travail favorables pour les migrants albanais. L'intégration des migrants doit être vue comme un processus de développement qui vise à instaurer un équilibre raisonnable entre les besoins des nouveaux arrivants et les besoins de la société.

52. M. ASADOV (Azerbaïdjan) déclare qu'en tant que victime fréquente du terrorisme, son gouvernement a été parmi les premiers à réagir aux événements tragiques du 11 septembre, lesquels ont constitué un défi pour la démocratie et les droits de l'homme.

53. Suite à la désintégration de l'ex-Union soviétique, nombreux ont été ceux qui ont été contraints à l'émigration. Aujourd'hui, on estime à un million le nombre de réfugiés et de personnes déplacées forcées de partir de chez eux à la suite de l'occupation persistante de 20 % du territoire national. Cette occupation a également causé la destruction de plusieurs milliers d'entreprises industrielles et agricoles, avec la perte d'environ 3 000 emplois. Compte tenu de cette situation, sa délégation se dit vivement préoccupée par l'attention moindre accordée aux problèmes de son pays par les organisations internationales. L'aide de l'OIM est d'autant plus nécessaire, surtout si l'on considère que la migration de main-d'œuvre au départ du pays est également en hausse. On ne dispose pas de chiffres précis, mais le nombre de travailleurs partis à l'étranger est estimé à environ 700 000. Dans ce contexte, il souligne que bon nombre d'Azerbaïdjanais qui ont demandé le statut de réfugié dans des pays occidentaux sont en réalité des travailleurs migrants.

54. La situation géopolitique de l'Azerbaïdjan, de même que le processus de mondialisation, ont entraîné un phénomène de migration illégale dans tout le pays. Les organisations internationales ont prévu que l'Azerbaïdjan pourrait devenir un point de transit majeur pour la migration illégale dans l'avenir. En coopération avec des experts de l'OIM, le gouvernement a énoncé des recommandations sur la prévention de la migration illégale et visant à mettre les procédures de contrôle aux frontières en conformité avec les normes internationales. Le gouvernement attache également une grande importance au projet de l'OIM relatif aux concertations par petits groupes de pays, lequel propose différentes activités, dont une campagne d'information relative à la migration irrégulière. Le gouvernement est prêt à participer activement à ce projet.

55. M. HOVORKA (République tchèque) fait part de sa satisfaction face à ce qu'a réalisé l'OIM dans le cadre de ses efforts pour promouvoir une coopération internationale croissante en matière de politique migratoire et inscrire la migration à l'ordre du jour mondial. L'OIM est devenue un instrument indispensable permettant aux gouvernements de renforcer leurs capacités de gestion des flux migratoires et leurs aptitudes à faire face aux situations de crise. Elle a également joué un rôle déterminant en favorisant les synergies entre les aspects positifs de la migration et s'est révélée efficace dans ses encouragements aux initiatives axées sur la lutte contre la migration illégale et la traite, en même temps qu'elle se profilait elle-même comme une institution d'envergure véritablement mondiale. L'OIM doit continuer à poursuivre activement sa politique d'adaptation à un nouvel environnement et à de nouveaux défis. Les caractéristiques de la migration mondiale ont changé, et appellent à de nouvelles approches et à des efforts concertés au niveau national, régional et mondial, rendant évident le besoin de faire face de manière plus cohérente et plus complète aux problèmes qui se posent en la matière, tout en prenant en considération les changements induits par la mondialisation. La République tchèque est heureuse de constater qu'il y a tout lieu d'être optimiste quant à l'avenir et de rester fidèle aux objectifs et aux principes de l'OIM. L'OIM a apporté son soutien à des programmes visant à faciliter le retour des migrants dans leur pays d'origine depuis la République tchèque. Elle a mis l'accent sur divers aspects de la migration et a fourni une assistance technique ciblée. La

République tchèque a également participé à plusieurs projets relatifs à la crise du Kosovo, lesquels ont été couronnés de succès.

La séance est levée à 13h10.